TRÉVOL communication

Bulletin municipal d'informations

N°53
JUIN
2021

https://www.trevol.fr

P/3
BUDGET 2021

P/9
TRAVAUX

P/11
ACTUALITÉS

Sommaire

P/2 LES AGENTS COMMUNAUX

P/3 BUDGET

P/9 TRAVAUX

P/11 ACTUALITÉS

P/19 GENS D'ICI

Bonne lecture !

MAIRIE DE TRÉVOL
5 Route de Moulins, 03460 TRÉVOL
Tél. 04 70 42 61 44
E-mail : mairie-trevol@orange.fr
www.trevol.fr

Directeur de la publication :
Marie-Thérèse JACQUARD
Photos : Mairie de Trévol, istockphotos©
Création : Agence C-toucom (Moulins)
Impression : Neuville Impressions
Tirage N°53 • juin 2021

Le mot du Maire

La crise sanitaire s'améliore grâce à la vaccination. Nous pouvons trouver des raisons de nous réjouir et d'espérer des jours meilleurs dans notre vie quotidienne et associative. Cependant, malgré une certaine lassitude, nous devons tous rester vigilants. Le port du masque et les gestes barrières demeurent d'actualité. Nous devons continuer à respecter les consignes dictées par l'Etat.

L'amélioration de la situation a permis de mettre en place une démocratie participative dans le dossier de « Reconquête du centre bourg ». Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire du bureau d'études Axe Saône et je vous en remercie. Une vingtaine de trévolois, représentative de la population, travaille activement en présentiel afin de faire remonter la vision des habitants sur l'avenir de la commune. Cette réflexion collective fixera les actions sur les futurs projets et les services durant ce mandat mais aussi à plus long terme.

Le bulletin de printemps est toujours synonyme du vote du budget. Il a été voté à l'unanimité. Comme lors du précédent mandat, c'est un budget responsable et volontariste. Il démontre la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un fort excédent qui permet un important virement à la section d'investissement. Grâce aux résultats dégagés, aux nombreuses subventions acquises, il est évident que le taux des taxes municipales reste inchangé. Cependant, à cause de la crise Covid, nous devons être attentifs, réservés et prudents quant à l'avenir des aides de l'Etat.

Dans ce cadre budgétaire, la municipalité a jugé essentiel d'acquérir la maison de M. Cozyn, afin de développer l'attractivité et la vitalité du centre bourg. D'autre part, la commune a également acheté par droit de préemption le terrain du même propriétaire, en centre bourg, pour installer une boulangerie. Ce service est demandé par la population et nous mettons toute notre énergie à le développer. Ce dossier ne se finalisera pas avec M. Lucas, boulanger de Dornes. D'autres possibilités sont à l'étude et nous vous tiendrons informés de la situation.

Les travaux du city-stade, derrière l'école, débuteront fin juin. Ce lieu de rencontre et de convivialité ouvert à tous, situé en cœur du bourg à proximité des écoles, est aussi une requête des familles, des jeunes et des enseignants.

L'arrivée de nombreuses familles suite aux nouvelles constructions et achats immobiliers renforcent fortement les effectifs de l'école pour la rentrée prochaine. L'éducation des enfants et les conditions d'apprentissage demeurent une priorité pour les élus. Le conseil municipal remercie à nouveau le personnel communal et les enseignants pour leur engagement à respecter les mesures sanitaires tout en conservant l'envie d'apprendre des enfants, la qualité du service de la restauration et de la garderie.

Je tiens également à remercier l'équipe municipale mobilisée à mes côtés au service de l'intérêt général. Nous avons avancé ensemble, concrétisé les projets malgré la conjoncture de la crise Covid qui a considérablement compliqué le travail en commun. Nous attendons et gardons l'espoir de vous retrouver dans la convivialité de nos associations et le bien vivre qui caractérisent notre commune. Je vous souhaite un bel été à tous.

Bien à vous
Marie-Thérèse Jacquard

PRÉSENTATION DES AGENTS MUNICIPAUX

Notre village compte 13 agents municipaux répartis entre le secrétariat de mairie, l'agence postale, les services techniques et l'école.

Secrétariat de mairie

Yannique Barast

Nathalie Lalanne

Agence postale

Laurence Renollet

Cantine

Linda Troncy

École

Florence Plaveret

Cécile Renaud

Laurence Villette

Sylvaine Huleu

Régine Amoros

Christine Corsini

Services techniques

Amar Guerdad

Frédéric Clerc

Pascal Chenaud

BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL 2021

Le budget de la commune, divisé en deux parties, traduit en chiffres les grandes orientations du conseil municipal :

- **la section de fonctionnement** inclut les dépenses et recettes courantes de la commune,
- **la section d'investissement** représente les programmes d'équipement et leurs financements.

Lors de la réunion du 12 avril 2021, le conseil municipal a adopté le budget à l'unanimité.

DÉPENSES

Section de fonctionnement

- frais de personnel
- fournitures
- frais généraux
- subventions versées

Section d'investissement

- travaux de bâtiments et réseaux
- acquisitions immobilières et de matériels
- remboursement du capital des emprunts

RECETTES

Section de fonctionnement

- impôts directs
- dotations de l'Etat
- produits de services (tarifs, redevances...)

Section d'investissement

- subventions reçues et dotations
- emprunts

1 - FONCTIONNEMENT : 1 529 040 €

RECETTES : 1 529 040 €

Recettes de gestion courante : **947 535 €**

Autres recettes : **70 996 €**

Excédent 2019 reporté : 510 509 €

DÉPENSES : 1 529 040 €

Dépenses de gestion courante :**1 178 432 €**

Autres dépenses : **90 508 €**

Virement à la section d'investissement : 260 100 €

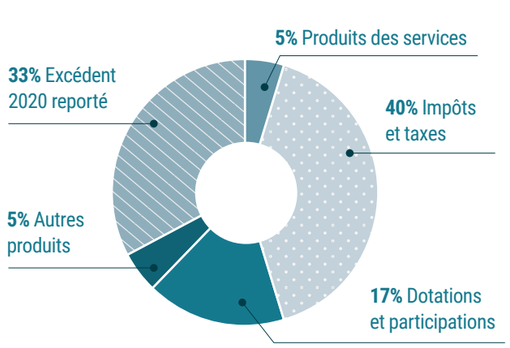

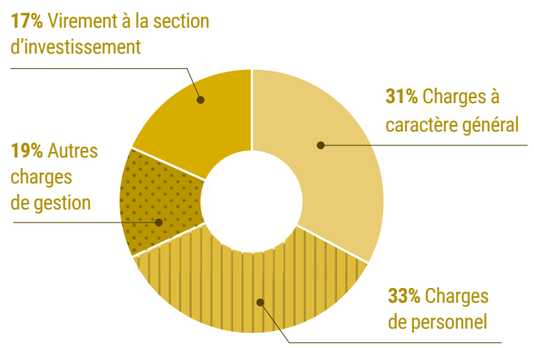

Impôts et Taxes	Contributions directes, dotation de compensation
Dotations de l'État	Dotation globale de fonctionnement et autres dotations publiques
Autres	Loyers reçus, remboursement sur rémunération du personnel
Excédent reporté	Excédent du compte administratif 2020
Produits des services	Produits forestiers, droit de chasse, occupation du domaine public

Charges à caractère général	Ex. : entretien, fournitures de bureau et d'ateliers, achats cantine...
Charges de personnel	Hors remboursement des emplois aidés et indemnités journalières
Charges de gestion courante	Dont subventions aux associations, CCAS, microcrèche, indemnités des élus
Charges financières	Frais financiers des emprunts
Virement à l'investissement	Excédent du budget de fonctionnement permettant l'autofinancement de l'investissement

2 - INVESTISSEMENT : 968 994 €

Les investissements de la commune sont financés par :

- Recettes réelles hors opérations : **229 452 €**
- Recettes d'opérations d'investissements (subventions et dotations) : **477 819 €**
- Recettes d'ordre :
  - Virement de la section de fonctionnement : **260 100 €**
  - Dotation aux amortissements : **1 623 €**

	RESTE À RÉALISER 2020	VOTE 2021	TOTAL
Aménagement ZAC 2020	50 000 €	10 000 €	60 000 €
Stores, murets et autres travaux salle socio culturelle	2 000 €	36 751 €	38 751 €
Terrain centre-bourg		26 000 €	26 000 €
Achat maison centre-bourg		153 500 €	153 500 €
City stade		155 980 €	155 980 €
Aménagement terrain (projet boulangerie)		35 100 €	35 100 €
Voirie (aménagement accotement)		8 062 €	8 062 €
Climatisation crèche / cabinet médical / mairie	4 600 €		4 600 €
Columbarium	6 600 €	241 €	6 841 €
Etude centre-bourg		47 000 €	47 000 €
Révision PLU	13 196 €		13 196 €
Adressage	6 500 €		6 500 €
Ecole numérique		24 000 €	24 000 €
Logiciel Services Techniques		4 500 €	4 500 €
Site internet	4 200 €		4 200 €
Autres (travaux mairie / travaux école / informatique mairie / vestiaire stade)		11 996 €	11 996 €
Dépenses hors opérations réelles			368 768 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT			**968 994 €**

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal envisage comme principaux investissements pour 2021 :

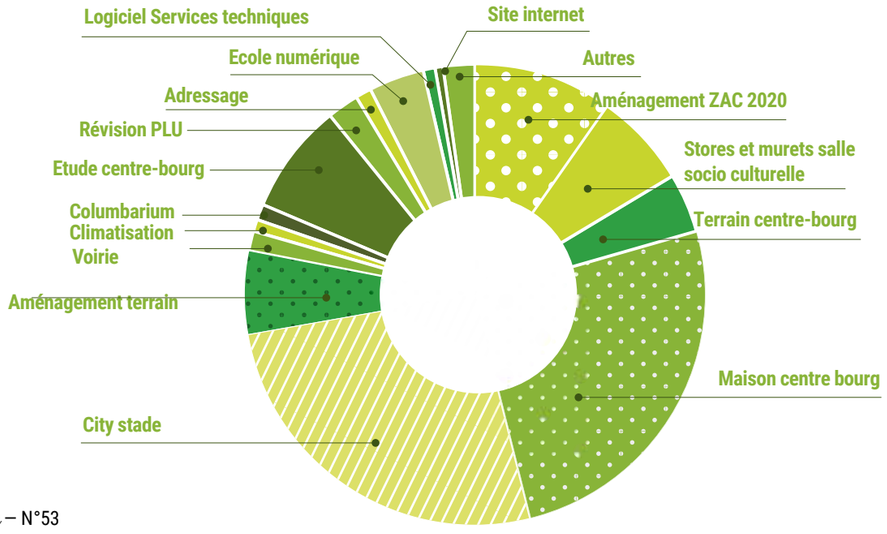

Zoom sur les principaux investissements

City-stade

Le projet d'aménagement d'un espace de loisirs regroupant un équipement multi-sports (city-stade), des jeux pour enfants et des équipements de détente, va bientôt sortir de terre.

Située entre l'école, d'où un accès sécurisé sera assuré, et la coulée verte, cette aire de rencontres et de convivialité sera assortie d'un aménagement paysagé harmonieux et s'intégrera dans la ZAC Grand Champ.

A l'issue d'une phase de consultation, le cabinet Cédric Robin, de Creuzier-le-Vieux, et le bureau d'études L'Atelier du Ginkgo, de Saint-Haon-le-Châtel, ont été retenus pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Cet équipement sera prioritairement destiné aux enfants de l'école de Trévol, qui actuellement ne peuvent pas profiter des installations sportives situées au stade de la Croix de Vaux, trop éloigné.

L'équipe enseignante pourra ainsi bientôt mener des projets d'éducation physique et sportive de qualité à proximité immédiate de leurs classes. Les enfants pourront pratiquer des jeux collectifs avec ou sans ballon (football, basketball, handball, hockey…), des jeux de raquettes, des sports de glisse comme le roller, des jeux « pré sportifs » (balle au prisonnier, béret, gagne-terrain…), mais également de la course (relais, vitesse…) sur une mini piste d'athlétisme dédiée. Les plus petits utiliseront quant à eux en toute sécurité des draisiennes, tricycles…

Les travaux débuteront avant la fin du mois de juin.

Zoom sur les principaux investissements

Reconquête du centre-bourg

A l'issue d'une consultation qui s'est achevée le 28 janvier 2021, le bureau d'études Axe Saône et son co-traitant Adéquation ont été retenus pour mener l'étude pour la reconquête du centre-bourg, pour un montant de 47 000 euros HT, pris en charge à 100% par le Département et Moulins Communauté.

Les deux premières phases de l'étude se sont déroulées au printemps :
• un diagnostic partagé,
• une analyse des facteurs d'amélioration et/ou de vigilance à prendre en compte dans le cadre de futurs travaux d'aménagement du centre-bourg.

Ainsi, après la réunion de lancement avec le conseil municipal du 4 mars, et au premier comité technique du 13 avril, la population trévoloise a été associée à l'étude. Le 24 avril, ce sont ainsi 4 groupes de 5 trévolois qui ont participé à une promenade commentée suivie d'une réunion de travail.

École numérique

Engagée à assurer un enseignement de qualité au sein de l'école de Trévol, la municipalité en collaboration avec l'équipe enseignante s'est inscrite dans le plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Ce sont ainsi quatre classes qui seront concernées par l'installation d'équipements numériques, du CP au CM2, soit 100 élèves environ.

Ce projet se décompose en deux volets :

• **Un programme « équipement »** qui consiste en l'installation de tableaux blancs interactifs (T.B.I.) dans chacune des classes. Cela permettra l'élaboration d'une pédagogie dynamique à partir de supports de qualité (images, vidéos, textes, sons, logiciels dédiés…) qui viendront enrichir les séances d'enseignement.

• **Un programme « ressources »** qui s'appuie sur la mise en place d'un espace numérique de travail (E.N.T.) à disposition des enseignants et du périscolaire.

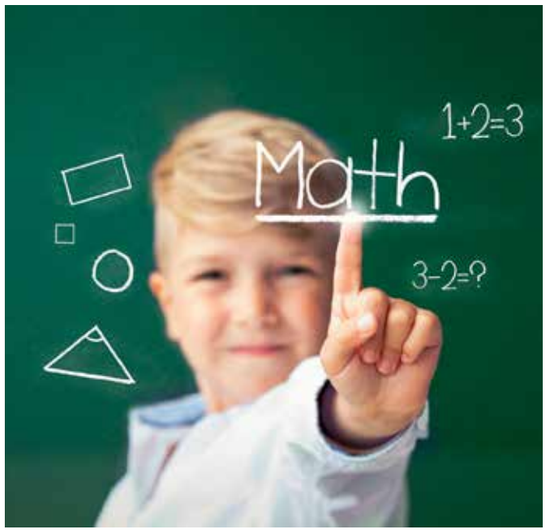

Logiciel de gestion des services techniques

La commune a acquis un logiciel de gestion des services techniques pour optimiser et structurer le fonctionnement et répondre aux enjeux de **la dématérialisation** pour tendre vers le **zéro papier.**

Avec cet outil, la commune veut offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics pour les accompagner dans leurs missions.

L'objectif est d'utiliser, sur l'ensemble des services, un outil collaboratif transversal, convivial, ergonomique, simple à mettre en œuvre et répondant aux réalités et aux besoins du terrain pour permettre de :

• centraliser, suivre les demandes d'interventions et informer les demandeurs,
• organiser les travaux, et traiter les urgences,
• gérer le planning des agents (absences, congés, formations) ,
• anticiper et suivre les contrôles réglementaires ou de sécurité et les travaux de maintenance récurrents,
• suivre les habilitations des personnels,
• suivre les stocks et les achats
• gérer et suivre le planning des locations de salles, planning des locations et d'occupations des salles
• suivre en temps réel la consommation des énergies par équipement.

Cet outil d'analyse et d'aide à la décision permettra de :

• mieux évaluer le montant des travaux,
• avoir des coûts d'entretien des bâtiments, du matériel, de la voirie, des espaces verts, etc.,
• avoir des informations sur la participation des agents au profit des associations.

Achat d'une maison en centre -bourg

La commune a fait l'acquisition de la maison de caractère située en cœur de bourg (2 Place Jean Thomas). Cet achat s'élève à 153 500 € et s'inscrira dans la réflexion actuellement lancée de la reconquête du centre-bourg. Le conseil municipal a souhaité s'engager pour l'achat de ce bien, idéalement placé entre le cœur du centre-bourg et la zone résidentielle de la nouvelle ZAC, qui permettra à terme l'installation de services à la population et feront l'objet de réflexions et d'études durant ce mandat.

TRAVAUX

Maisons Ages & Vie

Les travaux des deux maisons Ages & Vie se poursuivent et les premiers résidents devraient pouvoir s'installer avant la fin de l'année.

Pour rappel, c'est une formule d'hébergement à taille humaine, un lieu de vie et de soins à destination de personnes âgées en perte d'autonomie.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements pour vous ou vos proches, vous pouvez contacter Ages & Vie au 08 01 07 08 09. Vous avez la possibilité de visiter votre future chambre et également la réserver.

Réfection des douches à la salle omnisports

La commune a souhaité rafraîchir les douches destinées au Football Club Haut d'Allier. En effet, ces dernières sont vieillissantes et vétustes. La peinture des murs et la rénovation des douches rendront plus fonctionnelle et plus agréable l'utilisation des vestiaires pour les joueurs du F.C. Haut d'Allier et de leurs adversaires.

Réfection des murets vers la salle socio culturelle

Endommagés suite aux travaux de rénovation de la salle socio culturelle, les murets extérieurs qui soutiennent le cheminement piétonnier et la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sont en cours de réfection. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Lefebvre de Trévol.

Logements multigénérationnels

Les travaux des dix logements multigénérationnels sont en cours selon le calendrier prévu. Les logements devront accueillir au mois d'avril 2022 des personnes de toutes générations. Les plus âgées trouveront au sein de ces maisons la sécurité et la préservation de leur autonomie nécessaire au bien vieillir.

Lancé en 2019, l'adressage de la commune se poursuit

L'adresse est une donnée d'information essentielle qui lorsqu'elle est de qualité, permet d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et contribue à renforcer l'attractivité d'un territoire. L'adresse est régie par un ensemble de textes réglementaires issus de différents codes et doit se soumettre à une norme précise et bien définie.

L'analyse des différentes dénominations de voies et de leur numérotation a mis en évidence des risques de confusions ou d'erreurs entre des noms de voies inadaptés ou des adresses similaires (Route de Dornes par exemple). Ce travail d'adressage obligatoire vise donc à améliorer le repérage des habitations, tant dans le bourg que dans les lieux-dits.

Créer des adresses normées permet à l'ensemble des administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune, notamment :

- **Un accès facilité et plus rapide pour les services** de secours, les opérateurs des services (eau, électricité, télécom), les prestations à domicile, l'acheminement des courriers et des colis, les prestations à domicile,
- **d'établir une cartographie** de la commune plus précise,
- **de bénéficier de la présence des numéros** des bâtiments et des noms de voie dans les GPS et les services de cartographie en ligne.

L'ensemble des données de la commune est maintenant intégré dans la « BAN » (Base Adresse Nationale par le site de l'I.G.N.). Par ailleurs, le recensement des panneaux et des numéros d'habitation est terminé.

Près de 50 panneaux de voie sont commandés au fur et à mesure, ainsi que 400 plaques de maison. La commune a pris en charge la pose des panneaux de rue et de la numérotation réalisée par les employés communaux. Chaque famille a reçu ou va recevoir dans sa boîte aux lettres, un formulaire pour diffuser sa nouvelle adresse. Le secrétariat est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Coulée verte ZAC Grand Champ

Pour finaliser les travaux de la tranche 1 sur la ZAC, un sous-traitant de l'entreprise THIVENT a procédé à la plantation de végétaux sur l'espace public ainsi que l'installation de haies végétales chez les propriétaires. Concernant la tranche 2 l'intégration d'une coulée verte a été réalisée. Les aménagements futurs, chemins piétonniers, jeux pour enfants, tables et bancs permettront de relier le centre-bourg aux nouveaux lotissements dans un cadre verdoyant et bucolique.

ACTUALITÉS

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin prochains dans le plus strict respect des gestes barrières.

Pour ce double scrutin, les deux bureaux de votes (un par élection) seront installés à la salle socio-culturelle. Ils seront clairement séparés et matérialisés, chacun disposant de son urne et de ses propres isoloirs. Un maximum de trois électeurs présents simultanément dans chaque bureau sera autorisé. A l'extérieur, deux files d'attente, dont une prioritaire pour les personnes vulnérables, seront mises en place.

Chaque électeur devra **porter un masque, se munir de son propre stylo** et présenter une pièce d'identité.

Information Permanences des adjoints

Une permanence des adjoints est assurée chaque premier samedi du mois **sur rendez-vous** auprès du secrétariat de Mairie au 04.70.42.61.44.

Projet d'installation d'une boulangerie

Dans le précédent bulletin, nous évoquions l'avancement du projet de boulangerie sur notre commune. Depuis, les discussions et négociations engagées avec M. Lucas (boulanger à Dornes et porteur du projet) se sont rompues, malgré les nombreux engagements et investissements consentis par la commune depuis l'automne 2019. Initialement envisagé sur la ZAC, à proximité du cabinet dentaire, ce projet privé, exclusivement porté par M. Lucas, n'a pas pu aboutir pour des raisons budgétaires liées à l'importance de l'investissement. C'est ainsi qu'en collaboration avec lui, la municipalité a œuvré pour la recherche d'alternatives nouvelles qui permettaient l'installation de la boulangerie. L'opportunité de préempter un terrain en centre bourg a été saisie par la commune, après échanges avec M. Lucas, dans l'objectif de poursuivre notre accompagnement. De nombreux échanges s'en sont suivis entre le Notaire, l'avocat de la Mairie et le porteur de projet afin de garantir la légalité des transactions. Au-delà de l'achat de ce terrain, la municipalité s'était également engagée à l'aménagement du futur parking de la boulangerie avec l'extension électrique, les frais de

géomètre, l'étude de sol, la clôture et l'assainissement. Malgré ses engagements et les efforts consentis par la commune, M. Lucas a souhaité rompre les négociations et abandonner le projet.

La municipalité reste plus que jamais mobilisée à porter le dossier de l'installation d'une boulangerie sur notre commune et travaille à l'étude de nouvelles solutions. Vous serez régulièrement tenus informés des évolutions à venir sur ce dossier.

Le C.C.A.S. maintient le lien social avec les plus fragiles

Régulièrement depuis le début de la crise sanitaire, les membres du C.C.A.S. assurent un soutien auprès de ses bénéficiaires les plus fragiles. Car la crise n'est pas seulement sanitaire, elle accentue les inégalités et fragilise de nouvelles personnes touchées par l'isolement.

L'enjeu est de préserver le lien social malgré la distanciation physique qu'impose la pandémie. Ce sont plus de 70 personnes qui sont contactées régulièrement afin de s'assurer que tout va bien, de recueillir leurs éventuels besoins et proposer des solutions adaptées. Le C.C.A.S. a accompagné plusieurs personnes dans la prise de rendez-vous pour leur vaccination.

Une action importante et nécessaire après plus d'une année de crise sanitaire qui a accentué l'isolement de nombreuses personnes.

Mutuelle intercommunale

Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, la volonté de la communauté d'agglomération de Moulins est de proposer une mutuelle intercommunale pour que chacun puisse bénéficier d'une complémentaire accessible et adaptée. L'objectif est double : favoriser le retour aux soins de santé pour ceux qui ne disposent actuellement pas de complémentaire, souvent pour des raisons budgétaires, et alléger le coût des cotisations pour ceux qui sont déjà couverts, tout en ciblant les prises en charge les plus appropriées.

Moulins Communauté travaille à la mise en place de cette complémentaire santé accessible à l'ensemble de la population de son territoire. C'est dans ce cadre que la commune vous a fait parvenir un questionnaire afin d'évaluer le nombre de personnes potentiellement intéressées et les garanties attendues. Les résultats de cette enquête permettront d'élaborer un cahier des charges qui sera soumis à plusieurs mutuelles afin de négocier le meilleur tarif et les meilleures garanties pour les habitants.

Le choix sera réalisé en septembre et la mutuelle retenue sera présentée aux habitants avant la fin de l'année 2021.

Cette action répond pleinement à l'objectif du Conseil Municipal qui envisageait le développement d'une mutuelle communale.

ACTUALITÉS

Aide à l'acquisition de couches lavables

Envie de passer au durable pour bébé ?

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), et pour répondre au Plan Régional des déchets, le SICTOM Nord Allier lance une aide financière à l'achat de couches lavables, à destination des parents d'enfants de moins de 2 ans.

De la naissance jusqu'à environ 2 ans, un bébé utilise plus de 4 500 couches jetables ! De quoi remplir une chambre d'enfant d'**une tonne de déchets**, ainsi qu'une dépense de 1 375 € environ par enfant (prix variable selon les marques).

Il existe une alternative : les couches lavables.

Le SICTOM propose aux familles, une aide financière de 60 € à l'achat de couches lavables, pour un minimum d'achat de 100 €, afin de favoriser leur développement sur le territoire.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)S ?
Pour cela, il suffit de remplir le formulaire :
www.sictomnordallier.fr/images/formulaire-couches-lavables.pdf
Et l'adresser accompagné des pièces justificatives à : SICTOM Nord Allier, Couches lavables, RD 779 « Prends-y garde », 03230 CHEZY

« Trouve mon galet » à Trévol !

Un parcours de 5 km, accessible à tous (voir le plan ci-dessous), permet de relier différents éléments du patrimoine de l'eau à Trévol (ruisseaux, mares, étangs, fontaine, puits…).

C'est sous une forme originale et ludique qu'il vous est proposé de découvrir ce circuit.

Le jeu *« Trouve mon galet »* qui se développe en France depuis quelques années est simple, et vous permettra de vous balader tout en jouant en famille ou entre amis. Cette sorte de chasse au trésor géante consiste à peindre des petits galets et à les semer en différents points du parcours, en laissant sur les réseaux sociaux une photo et un indice du lieu où chaque galet est caché, pour que d'autres le(s) retrouvent.

Quand un galet est trouvé, le but est de le faire se déplacer en allant le déposer à un autre endroit du circuit pour que d'autres le(s) retrouvent. Chacun est libre de l'emmener, s'il le souhaite, ailleurs à Trévol ou même au-delà, pour faire voyager ces galets !

Indices, photos, découvertes, tout se passe sur la page facebook : *« Trouve mon galet 03 »*.

Les premiers galets seront déposés dans les prochaines semaines. Ils ont été peints par les enfants de l'école de Trévol, ravis de participer en faisant preuve d'imagination pour décorer ces galets !

Piscine privée : quelle réglementation sur l'evacuation des eaux ?

L'engouement pour les piscines familiales, qu'elles soient enterrées ou hors-sol, est une réalité à laquelle notre commune n'échappe pas… mais connaissez-vous la réglementation liée à l'évacuation des eaux de votre bassin ?

L'introduction dans les eaux de piscines d'agents chimiques, destinés à la désinfection et à l'entretien des installations (anticalcaires, détergents...), peut rendre très délicates les opérations de vidange des bassins, et provoquer des pollutions graves des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Ces atteintes peuvent être facilement évitées en suivant les règles applicables aux opérations d'entretien et de vidange des piscines familiales selon que vous soyez ou non raccordés à un dispositif d'assainissement.

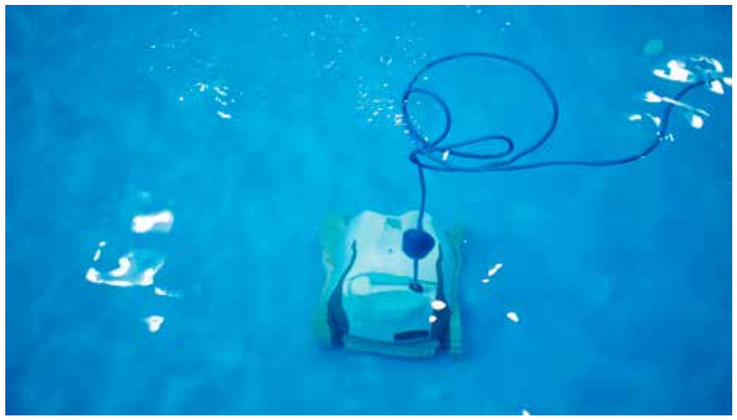

Pour plus d'informations et précisions, il est impératif de se rapprocher du service assainissement de Moulins Communauté au 04.70.48.54.58

Prescriptions particulières suivant le dispositif d'assainissement

Propriété raccordée aux réseaux séparatifs eaux pluviales et eaux usées.	La vidange du bassin sera raccordée au réseau eaux pluviales de la commune après neutralisation du désinfectant (par un produit adapté ou en ne traitant pas les eaux pendant au moins 15 jours). Les eaux de nettoyage du bassin, de lavage des filtres et de recyclage seront raccordées au réseau d'eaux usées.
Propriété raccordée à un réseau unitaire.	Les eaux de nettoyage du bassin, de lavage des filtres de recyclage et les eaux de vidange du bassin seront renvoyées vers le réseau public, pour traitement en station d'épuration. Les eaux de vidange du bassin seront préalablement neutralisées avant rejet dans le réseau de collecte. A noter : il est important de prévoir 2 canalisations séparées afin de permettre un raccordement distinct (eaux pluviales et eaux usées) en cas de séparation future des réseaux d'assainissement.
Propriété non raccordée à un réseau collectif d'assainissement.	Les eaux de nettoyage du bassin, de lavage des filtres et de recyclage devront être dirigées vers le système d'assainissement non collectif de la propriété. Pour les eaux de vidange du bassin, il est nécessaire de faire réaliser une étude géopédologique de la parcelle et un diagnostic du système d'assainissement non collectif afin d'apprécier la faisabilité d'un traitement des eaux par le dispositif d'assainissement non collectif et la faisabilité d'un épandage souterrain des eaux de vidange du bassin. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est consulté sur le projet pour avis technique et est en charge du contrôle technique des installations. Il est également possible de recourir à un vidangeur professionnel, d'user de ces eaux pour un usage domestique (arrosage par exemple) ou encore d'envisager un rejet en milieu hydraulique superficiel.

ACTUALITÉS

Concours Photos 2021 :

« Le patrimoine naturel et bâti de notre commune »

Du 1er juillet au 15 octobre

Du 1er juillet au 15 octobre la municipalité organise un concours photos ouvert à tous les trévolois sur le thème ***« Le patrimoine naturel et bâti de notre commune ».***

Que vous soyez passionné de photographies ou photographe occasionnel, nous vous espérons nombreux à participer !

Réglement

La commune de Trévol organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs trévolois à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du jury et de leurs familles.

1. THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : ***« Le patrimoine naturel et bâti de notre commune »*** Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant à Trévol. Deux catégories de participants sont invitées à concourir

- **Première catégorie : moins de 18 ans**
- **Deuxième catégorie : 18 ans et plus**

Un justificatif de domicile sera exigé lors de la remise des clichés. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 1er juillet au 15 octobre 2021.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum, d'un format 13X18, en couleur ou en noir et blanc, sur papier photo brillant ou mat. La photo ne doit être ni retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les tirages devront indiquer au verso le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail du candidat et le lieu de prise de vue. Ils devront être déposés à la mairie de Trévol, accompagnés du bulletin de participation et d'un justificatif de domicile, dans une enveloppe sur laquelle figureront également les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants. Ces derniers déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Madame le Maire, il sera composé des membres du conseil municipal. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- ***Pertinence du sujet***
- ***Originalité***
- ***Qualité de la prise de vue***

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de récompenses qui seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés dans chaque catégorie (- 18 ans et 18 ans et plus). Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel courant novembre 2021. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

ACTUALITÉS

Assemblées générales

COMITÉ DES FÊTES
Présidente : Sandrine Besserve
Vice-Présidente : Aurélie Geoffroy
Trésorière : Carine Balva
Trésorière adjointe : Mélanie Diat
Secrétaire : Charlotte Claire
Secrétaire adjointe : Isidorine Gatell

ASSOCIATION CYCLISTE TRÉVOLOISE
Président : Joël Vedrenne
Secrétaire : Bernard Dherret
Trésorière : Gaëlle Letellier

Les démarchages intempestifs

Régulièrement des actions de démarchages à domicile sont réalisées par différentes sociétés (alarme, traitement des toitures, abonnement téléphonique…). La municipalité ne donne jamais d'autorisation pour ces opérations commerciales réalisées, le plus souvent, à l'initiative de ces seules entreprises.

Nous vous invitons à orienter ces démarcheurs vers la Mairie qui prendra toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer de l'intégrité de ces opérations.

Trévol a du talent

Rien ne prédestinait **Mathilde Bourgougnon**, trévoloise d'adoption, à la broderie. Admirative des travaux réalisés par sa belle-sœur, elle décide d'essayer à son tour et achète le matériel nécessaire. Nous sommes en décembre 2020. Seuls quelques mois auront suffi pour faire de cet essai une véritable passion. Aujourd'hui, Mathilde brode sur différents supports tee-shirts, chaussures, sacs. Elle pratique cette activité dès que son travail d'aide-soignante à l'hôpital d'Yzeure lui laisse du temps. La broderie demande de la dextérité, de la patience et de la créativité. Mathilde est une vraie passionnée, elle réalise ses œuvres de la conception (dessin ou écriture) au travail final en passant par le choix des couleurs. Si vous souhaitez découvrir ses travaux rendez-vous sur sa page ***instagram : lesbroderiesdemathilde***. Vous serez sans nul doute conquis par la beauté de ses réalisations.

Bibliothèque

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque s'agrandit. Marie-Noëlle Géraud a rejoint Lydie Pérot-Clavel et Christian Gibouret. Originaire de Trévol, Marie-Noëlle a souhaité mettre son nouveau temps libre au service de la commune.

Amies lectrices, amis lecteurs venez rencontrer cette équipe dynamique et passionnée de livres.

Tests Covid

Afin de compléter les mesures sanitaires concernant notre commune (fermeture de l'école maternelle et du CP du 8 au 19 mars), **une journée de dépistage du Covid 19 s'est déroulée le lundi 22 mars à la salle socio culturelle.**

Placés sous l'égide de l'A.R.S. et de la Croix-Rouge, des tests antigéniques gratuits ont été proposés à la population. Cent trente-cinq personnes en ont bénéficié. Toutes ont été déclarées négatives.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Application Intramuros…

Téléchargée sur votre portable, cette application gratuite vous permet d'être informés à tout moment des actualités et évènements de notre commune.
Elle vient compléter l'offre de communication et d'information mise à votre disposition (bulletin municipal, site internet, panneaux d'informations devant la mairie).

https://intramuros.page.link/bienvenue

IntraMuros
DISPONIBLE SUR Google play
TÉLÉCHARGER DANS l'App Store

Numéros utiles

MAIRIE
04 70 42 61 44 - mairie-trevol@orange.fr
www.trevol.fr

AGENCE POSTALE
Mairie : 04 70 42 22 52

BIBLIOTHÈQUE
7 route de Moulins
mardi 16h30 à 17h45 / jeudi 16h30 à 17h45 / samedi matin 10h00 à 11h30

GROUPE SCOLAIRE RENÉ FALLET HENRI MATISSE
Directrice : Valérie Brivet
04 70 42 63 87

GARDERIE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
6h30-8h45 et 16h30-19h00

RESTAURANT SCOLAIRE
Mairie : 04 70 42 61 44

MICRO CRÈCHE « AU JARDIN DES COCCINELLES »
6 rue Denis Gadat
04 70 48 93 13

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE
Mairie - 04 70 42 61 44

CABINET MÉDICAL
6 Rue Denis Gadat
Médecin : Dr Annie Peronnaud
04 70 42 64 62

Infirmière : Angélique Majetniak
04 70 44 62 70 - 06 08 16 78 88

Kinésitherapeute : Patrice Galan
04 70 42 15 79 - 06 10 24 30 18

DENTISTE
Dr Georgiana Pitulice
2 rue de la Marjolaine
09 73 60 43 34 - 07 83 21 83 29

ASSISTANTE SOCIALE
Isabelle Hendoux - 04 70 34 16 15
Permanence en mairie le mercredi 9h-11h
Sur rendez-vous les autres jours

SERVICE D'URGENCE ASSAINISSEMENT
06 08 83 16 07

SIAEP « RIVE DROITE ALLIER »
Les Sanciots
Secrétariat : 04 70 46 81 90
Service d'urgence : 04 70 46 81 98

JOY'STYL COIFFURE
2 rue du Four à chaux
04 70 42 60 78

LE FOUR A CHAUX
Bar - restauration - Epicerie d'appoint - Vente de pain - Dépôt de presse - Point relais
2 rue du Four à chaux
06 95 12 17 30

LES GENS D'ICI

Au-revoir Mimi

Figure emblématique de notre village, **Marie Thérèse Béquignat,** plus connue sous le nom de ***« Mimi »*** nous a quittés le 9 décembre dernier, emportant avec elle une multitude d'anecdotes et d'histoires cumulées au fil de ses soixante-quatre années passées derrière le comptoir de son café ***« Chez la Mimi ».***

Trévoloise de naissance, Mimi est née le 25 mars 1936 au lieu-dit les Cadiers. C'est en 1945, que ses parents achètent le café de Trévol situé dans le bourg à l'angle de la place Jean Thomas et du carrefour de la route de Moulins et de la rue Denis Gadat. C'est donc dans ce lieu, devenu le point de ralliement de nombreux trévolois, que Mimi a grandi et passé toute sa jeunesse avant de succéder à ses parents en 1982. Son café restaurant était connu et reconnu bien au-delà de notre commune. Nombreux sont celles et ceux qui cumulent des souvenirs plus cocasses les uns que les autres dans cet endroit qui a fait l'histoire de Trévol. Ses anecdotes, ses nouvelles parfois déformées faisaient partie de ce lieu, tout comme les tables dressées avec les nappes aux carreaux rouges et blancs. Le club de football (AS Trévol) et la Pétanque Trévoloise y avaient leur table et leur QG. Pas un déplacement ne se faisait sans boire un café, et les retours étaient souvent accompagnés de mominettes de boissons anisées.

Mimi a surtout conquis l'amitié des clients qui au fil des années étaient devenus des amis. Des vacances, elle ne s'en est jamais offerte, les portes du café de Mimi étaient toujours ouvertes pour recevoir ses clients. Le 30 juin 2009, alors âgée de 73 ans, elle a donné un dernier tour de clef, en fermant définitivement la porte de son café. Mimi est aujourd'hui partie, laissant dans la mémoire collective des trévolois de nombreux souvenirs que chacun aime à se rappeler.